



**Séance du Bureau Syndical du
Mardi 16 Janvier 2024 - 16h00
au SMTD
Membres en Exercice : 9**

7 Membres présents : Claude HEGO (Président du SMTD) - Christophe CHARLES - Christophe DUMONT - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Robert STRZELECKI (Vice-Présidents) - Jessica TANCA (Vice-Présidente).

2 Membres absents : François CRESTA - Julien QUENNESSON (Vice-Présidents).

Etaient également présents : O. VAN MASSENHOVE (DGS du SMTD).

**DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2024_01_BS
AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE N°2021-16 RELATIF A LA FOURNITURE ET POSE DE
POTEAUX D'ARRETS POUR LA NAVETTE BINBIN**

La société URBANEO est titulaire de l'accord-cadre n°2021-16 pour la fourniture et pose de poteaux d'arrêts pour la navette Binbin.

Cet accord-cadre a été notifié le 27 Juillet 2021, pour une durée de quatre ans. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant minimum est de 1 000 € HT et le montant maximum de 15 000 € HT (sur la durée de l'accord-cadre).

La société URBANEO, doit procéder à l'installation de 7 mobiliers sur les blocs béton existants. Ces blocs béton de 500x500x400mm (format standard) ont été réalisés en octobre 2018 lors de la mise en accessibilité des arrêts Binbin par l'entreprise en charge de la construction des quais.

A souligner qu'à cette époque les mobiliers n'étaient pas encore créés dans la mesure où le circuit de la Navette devait être modifié - complété sur le tronçon situé entre la rue St Jacques – place d'Armes.

La conception du poteau d'arrêt Binbin respectant le design établi par l'agence Tigre Blanc, nécessite la pose sur un bloc en béton de 600mm de largeur. Il faut donc revoir la largeur des scellements réalisés et procéder au remplacement des 7 blocs béton (en lieu et place) avant de pouvoir installer les poteaux Binbin. De plus, suite à l'abandon du projet de réalisation d'un quai PMR à l'arrêt Anchin rue Y. Come à Douai, la réalisation d'un scellement supplémentaire doit être réalisé.

Le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre ne prévoit pas de prix unitaire pour la réalisation de scellements et l'extraction des massifs existants.

Envoyé et reçu en préfecture le 22.01.2024

Publié sur le site le 22.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240116-SMTD_2024_01_BS-DE

Au regard des dispositions de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de compléter le bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre n°2021-16 par les prix repris ci-dessus :

- Réalisation d'un scellement en béton de 600 mm de largeur au PUHT de 267.88 €
- Extraction d'un massif béton existant au PUHT de 50.00 €

L'ajout de ces nouveaux prix n'engendrera pas de conséquences financières sur le montant maximum de l'accord-cadre.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir émettre un avis sur ce projet d'avenant et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Monsieur le Président met au vote.

Le Bureau après avoir délibéré

Nombre de délégués en exercice : 9

Nombre de votants : 9

Suffrage exprimé : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021-16 relatif à la fourniture et pose de poteaux d'arrêts pour la navette BINBIN et AUTORISE Monsieur le Président à le signer.

Fait à Guesnain,

Le

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en préfecture le 22.01.2024

Publié sur le site le 22.01.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240116-SMTD_2024_01_BS-DE



AVENANT N°1
ACCORD-CADRE N°2021-16
FOURNITURE ET POSE POTEAUX D'ARRETS POUR LA NAVETTE
BINBIN – LOT N°2

ENTRE

Le syndicat Mixte des Transports du Douaisis (ci-après, nommé le SMTD

Sis 395 Boulevard Pasteur, 59287 Guesnain

Représenté par Monsieur Claude HEGO, Président du SMTD, dûment habilité aux fins des présentes par la délibération du Bureau syndical n°XXX en date duXXX,

D'une part,

ET

L'entreprise URBANEO NORD SAS NT,

Sis ZI Parc à Stock 62820 LIBERCOURT

Représenté par Monsieur Thierry DELCOURT

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le SMTD et l'entreprise (ci-après dénommés, les « parties ») ont signé un accord-cadre N° 2021-16 en date du 27 Juillet 2021.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant minimum est de 1 000 € HT et le maximum de 15 000 € HT (sur la durée de l'accord-cadre) mono-attributaire en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet l'ajout d'un nouveau prix au BPU de l'accord-cadre N° 2021-16 afin de réaliser des scellements béton de 600 mm de largeur et l'extraction de massifs bétons existants.

Article 2 : Nouveau Prix.

Le Bordereau des Prix Unitaires initial est complété par le bordereau des prix supplémentaires n°1 repris ci-dessous :

B.P.S n°1

N° prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire H.T.
103	Réalisation d'un scellement en béton de 600 mm de largeur	U	267,88 €
104	Extraction d'un massif béton existant	U	50,00 €

Article 3 : Montant de l'avenant.

L'ajout de ces nouveaux prix n'engendre pas de conséquences financières, ni de conséquences sur le montant minimum et maximum, de l'accord-cadre.

Article 4 : Maintien des dispositions du marché.

Toutes les dispositions de l'accord-cadre non contraire aux dispositions du présent avenant demeurent inchangées et applicables dans leur intégralité ; en cas de contradiction les dispositions dudit avenant prévalent sur celles de l'accord-cadre.

Fait à Guesnain, le

L'entreprise

URBANE0 NORD SAS NT

Laurent ROGER

Le Maître d'ouvrage

Pour le Président,

Claude HEGO